



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras,

10 DEC. 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DES EAUX DE LA SCARPE AMONT**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au préfet du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 modifié accordant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont ;
- Vu** la démission de Monsieur Jean-Pierre Julien de sa fonction d'adjoint à la mairie d'ANZIN-SAINT-AUBIN ;
- Vu** les délibérations reçues suite aux élections régionales et départementales ;

**Considérant** que suite à la désignation des représentants des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Hauts-de-France et à la démission de Monsieur Jean-Pierre Julien de sa fonction d'adjoint à la mairie d'ANZIN-SAINT-AUBIN, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

## **ARRÊTE**

**Article 1er :** La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Scarpe Amont définie à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 susvisé, est modifiée pour le Conseil Régional Hauts de France, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Conseil Départemental du Nord et les membres nommés par l'association des Maires du Pas-de-Calais, comme suit :

### **Conseil Régional Hauts de France**

Mme Sophie MERLIER

### **Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

M. Michel MATISSART

### **Conseil Départemental du Nord**

M. Christian POIRET

### **Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais**

M. Jean-Jacques THELLIER

M. Jean-Michel DESAILLY

M. Pierre GEORGET

M. Michel SEROUX

M. Michel FLEURBAEY

M. Gabriel BERTEIN

M. Alain VAN GHELDER

M. Jean-Pierre JULIEN, remplacé par Jean-Marie TRUFFIER

M. Pierre HERBAUT

Mme Claudine VICTOR

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 précité, restent inchangés.

**Article 3 :** Le mandat des membres désignés suite à la désignation des représentants du Département du Pas-de-Calais et de la Région Hauts-de-France, court jusqu'au 8 avril 2025 terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des préfetures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfetures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

Le Préfet,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

  
Alain CASTANIER

## Annexe : composition de la CLE du SAGE Scarpe Amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

### Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

<b>Conseil Régional Hauts-de-France</b>
<i>Mme Sophie MERLIER</i>
<b>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</b>
<i>M. Michel MATISSART</i>
<b>Conseil Départemental du Nord</b>
<i>M. Christian POIRET</i>
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</b>
M. Jean-Jacques THELLIER, Maire de BERLES-MONCHEL
M. Jean-Michel DESAILLY, Maire d'AUBIGNY-EN-ARTOIS
M. Pierre GEORGET, Maire de VITRY-EN-ARTOIS
M. Michel SEROUX, Maire de HAUTES-AVESNES
M. Michel FLEURBAEY, Adjoint au maire de TINCQUES
M. Gabriel BERTEIN, Maire de RIVIERE
<i>M. Jean-Marie TRUFFIER, Maire de MAROEUIL</i>
M. Alain VAN GHELDER, Maire de SAINTE-CATHERINE
M. Pierre HERBAUT, Adjoint au maire de BREBIERES
Mme Claudine VICTOR, Adjointe au maire de MONTENESCOURT
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Nord</b>
M. Patrick COEUGNET, adjoint au maire de COURCHELETTES
Mme Audrey MELONI, conseillère municipale de FERIN
<b>Communauté Urbaine d'Arras</b>
M. Thierry SPAS
M. Arnold NORMAND
M. Patrick LEMAIRE
<b>Communauté de communes des Campagnes de l'Artois</b>
M. Philippe CARTON
M. Damien BRICOUT
<b>Communauté de Communes Osartis-Marquion</b>
Mme Sylvie JONIAUX
<b>Communauté d'Agglomération du Douaisis</b>
M. Jean-Paul FONTAINE
<b>NOREADE SIDEN SAN</b>

M. Paul RAOULT

Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe

M. Alain BAILLEUL

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Nord-Nature Arras, ou son représentant

Monsieur le Président de VEOLIA, ou son représentant

Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant

Monsieur le Président de l'Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy, ou son représentant

Monsieur le Président de UFC-Que choisir de l'Artois, ou son représentant

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :**

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Scarpe Amont, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant





**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ARRIVÉE CUA

18 JAN. 2022

DIRECTION GÉNÉRALE

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement / Unité Police de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques  
Affaire suivie par : Cindy WAREMBOURG  
03 21 22 91 06  
cindy.warembourg@pas-de-calais.gouv.fr  
Réf: \\d62-ser\dossiers\SER\04-Thématiques\01 Police de l'Eau\Hors titres\SAGE\SAGE  
Scarpe Amont\AP CLE\notitif AP Modif 10 21.odt

Arras, le

- 4 JAN. 2022

ARRIVÉE LE

19 JAN. 2022

Direction des Espaces Publics  
et Naturels

**LRAR**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise à jour de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont, un arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE du SAGE a été signé le 10 décembre 2021.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral correspondant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à la publication de cet arrêté sur le site [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) et assurer sa diffusion à tous les membres de la CLE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des  
territoires et de la mer, ~~par intérim~~

**Le Chef du Service de l'Environnement**  
  
**Olivier MAURY**

Monsieur le Président de la CLE  
du SAGE de la Scarpe Amont  
Communauté Urbaine d'Arras  
La Citadelle  
Boulevard du Général de Gaulle  
CS 10345  
62026 ARRAS Cedex

100 Avenue Winston Churchill  
CS 10007 62022 ARRAS  
Tél : 03 21 22 99 99



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

ARRIVÉE LE

19 JAN 2023

Centre de la Santé Publique  
Ottawa

7

Le Chef du Service de l'Environnement

OLIVIER MAURY